



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 22 janvier 2021

COVID-19

La préfète de la Haute-Saône reconduit l'obligation de port du masque dans le département jusqu'au 1er mars 2021

Malgré une amorce de diminution des taux d'incidence dans le département deux semaines après la mise en oeuvre du couvre-feu anticipé, la circulation du virus reste particulièrement active et à des niveaux supérieurs aux seuils d'alerte nationaux (254 nouveaux cas positifs pour 100 000 habitants au 17 janvier). Dans ce contexte, Fabienne Balussou, préfète de la Haute-Saône a décidé en concertation avec les élus de prolonger l'obligation de port du masque jusqu'au **1er mars 2021 à 24h00**.

Pour rappel, l'arrêté prévoit l'obligation du port du masque pour les personnes de 11 ans et plus sur la voie publique ainsi que dans les marchés, sur l'ensemble du territoire du département.

L'obligation du port du masque prévue dans cette arrêté ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette situation ainsi qu'aux personnes pratiquant une activité physique et sportive sur dérogation de déplacement (sous réserve de la détention d'un masque qui devra être porté dès la fin ou l'interruption de cette activité).

La consommation d'alcool sur la voie publique est également interdite.

Le non-respect de ces obligations est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4^e classe, soit 135 € et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5^e classe, soit 1 500 €, ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de 30 jours, de six mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Pour la santé de tous, la Préfète de la Haute-Saône appelle la population à respecter strictement ces mesures ainsi que les gestes barrières afin de se protéger soi-même et protéger les autres.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  